



DOUANE

FLASH INFO

CRISE DU CORONAVIRUS TÉLÉTRAVAIL ET VACCINATION

Vingt-septième round des réunions sur l'évolution de la situation sanitaire, la gestion et la prévention de la reprise épidémique Covid-19.

Comme toujours, nous vous demandons de nous faire remonter toutes vos difficultés et questions afin d'en faire le relais auprès de la DG.

ETAT DE LA CONTAMINATION EN DOUANE

Au dernier recensement du 22 avril, la courbe de contamination est en légère baisse par rapport à la semaine passée soit 44 nouveaux cas contre 56 le 15 avril. Ce nombre reste préoccupant. Depuis octobre 2020, 1144 douaniers ont été contaminés.

Cette baisse peut s'expliquer du fait des vacances scolaires. A noter aussi une petite diminution du télétravail et du présentiel et un léger tassement également pour les cas d'isolement. Pas de nouveau cluster à regretter.

VACCINATION POUR LES DOUANIERS

Toujours pas de son, ni d'images du ministère quant à la reconnaissance de la priorité de vaccination pour les douaniers, toutes branches confondues ! A ce stade, nous ne pouvons que compter sur des initiatives préfectorales qui ont intégré les douaniers dans leur dispositif en région.

A chaque audio covid, la DG nous dit relancer ledit ministère ! Elle n'est visiblement pas beaucoup plus écoutée que nous !

Réponse

Un questions/réponses sur la vaccination précisant que les douaniers de plus de 55 ans sont prioritaires, a été transmis aux O.S. Vous le trouverez en cliquant [ICI](#).

Pour les écoles et les accès prioritaires aux douaniers, les consignes avaient été données et se sont traduites favorablement sur le terrain. Pour la vaccination, il pourrait en être de même. C'est en fonction des réalités locales. On va faire passer le message aux D.I.



Pour la CFDT, cette limite quant à l'âge et l'accès aux plus de 55 ans, bien qu'elle soit la règle actuelle du processus de vaccination, n'est pas acceptable. Toutes les personnes de plus de 55 ans sont déjà prioritaires, la priorité affichée ne concerne que des créneaux horaires spécifiques qui dans la réalité ne sont pas mis en place. Tout ça ressemble à de l'enfumage.



**CORONAVIRUS
COVID-19**

**Des réponses à vos questions
sur la [FAQ](#) de la CFDT**

ou en écrivant à covid-19@cfdt.fr

 @fedefinancescfdt
 @cfdtfinances

FINANCES.CFDT.FR

PRIORITÉ VACCINALE POUR LA GUYANE

Le variant amazonien P1 particulièrement actif circule en Guyane et la CFDT a demandé la semaine dernière un plan spécifique de vaccination pour tous les douaniers quels que soient leur branche et leur âge.

De même, nous demandons que des masques FFP2 puissent être donnés aux douaniers qui le souhaitent pour les vols au départ ou à l'arrivée de Guyane.

Réponse

La DG nous informe du déclenchement du plan blanc avec extension du couvre-feu le week-end, de réalisation de tests dans les aéroports. La vaccination est ouverte aux plus de 18 ans à St-Georges et aux plus de 30 ans sur l'ensemble de la Guyane. Le directeur a contacté l'ARS afin que les douaniers de moins de trente ans soient vaccinés en priorité. 32 % des effectifs ont été vaccinés.

Utilisation des masques FFP2

Le port du FFP2 est préconisé à l'arrivée des vols en provenance de Guyane et dans les situations à risque à la DIPA, et une extension sur tous les vols est à l'étude.

Quant aux situations à risque, retenue douanière par exemple, partout sur le territoire, une décision d'élargissement sera prise avec la problématique de l'approvisionnement qui pourrait se poser. Il faut d'abord constituer un stock.

MESURES GOUVERNEMENTALES – CONTRÔLES FRONTIÈRES

Depuis hier, sont préconisées des mesures supplémentaires à prendre à l'arrivée de vols en provenance du Brésil, du Chili, de l'Argentine, de l'Afrique-du-Sud et de la Guyane, pays où les variants sont présents. Dix jours de quarantaine seront imposés aux voyageurs. Les agents des douanes exerçant dans des PPF tenus par la douane, devront recueillir les lieux de quarantaine et en informeront les services des préfectures ou de la PAF.

FORMATIONS INITIALES UMP-HK

La CFDT avait alerté la semaine dernière sur le sujet. Les formations HK en vue d'habiliter les agents sont suspendues. Les conséquences à terme seront terribles puisque faute de renouvellement, ce seront les mêmes agents qui porteront l'arme quasi quotidiennement. Ce n'est pas acceptable.

Nous demandons la possibilité de former les agents dès à présent sur la partie tir.

Il sera temps ensuite de voir la partie TPCI mais pour la CFDT, mieux vaut anticiper plutôt que de s'exposer à un casse-tête insoluble le moment venu...

Réponse du Chef de la DNRFP

La formation HK nécessite la formation TPCI de manière indissociable. Il faut la double habilitation. Formation en TPCI de niveau 1 uniquement. La capacité à former est réduite de 50 % (disponibilité du stand et protocole) à l'ENDLR et la priorité est donnée à la formation initiale. On pourra expérimenter un protocole qui sera lourd pour permettre ces formations à l'ENDLR mais qui seront difficiles voire impossibles à envisager en région.

En résumé, c'est un refus argumenté. La CFDT maintient que les porteurs de HK seront à terme les dindons de la farce et il faudra le moment voulu prendre des mesures pour les soulager. Faute de porteurs suffisants, le HK restera à l'unité.

Matériel de détection de CO2

Le chef de la DNRFP nous informe de la réception et utilisation prochaine de matériel de détection de CO2 pour favoriser le renouvellement de l'air dans les écoles.



2ÈME SESSION MIXTE D'ACP2

La CFDT demande l'élargissement du dispositif de prise en charge des frais pour les stagiaires ayant exercé une partie de leur formation en distanciel à hauteur de 9,40 euros par jour. C'est ce que nous avons obtenu pour la dernière session de contrôleur et cela doit, de manière rétroactive, bénéficier à la 2ème session mixte d'ACP2.

Réponse

La DG réfléchit à un versement rétroactif, dans le cadre d'une réciprocité de ce qui a été convenu pour les contrôleurs. Les stagiaires concernés sont en cours de recensement pour un paiement vraisemblablement en juin.

Un dossier à suivre pour lequel nous réinterviendrons jusqu'à son obtention.

QUAND LA DIPA DÉSOBÉIT AUX INSTRUCTIONS GOUVERNEMENTALES

La DI DIPA refuse systématiquement d'accorder les Autorisations d'Absences pour concourir aux agents qui ne passent pas les épreuves en Île-de-France.

Ainsi, pour passer les épreuves écrites, nos collègues célibataires géographiques vont devoir traverser la France. Ceci est bien sûr en totale contradiction avec les mesures gouvernementales et les restrictions de circulation.

Nous vous demandons le temps de la pandémie de surseoir à cette instruction et d'autoriser les agents de la DIPA qui ont une résidence familiale différente de leur résidence administrative à passer les épreuves en région.

Réponse

Après avoir pris l'attache de la DIPA qui examine au cas par cas ce type de problématique, il semblerait que ça ne concerne qu'une agente actuellement dans le Sud mais qui n'y est pas redéployée. Elle devra passer ses épreuves dans le ressort de la DIPA avec des délais de route avant et après les épreuves

NOTRE ANALYSE

Une fois de plus, la DI DIPA prend la main sur la DG en travestissant la vérité. Non seulement le nombre d'agents concernés est erroné mais comment peut-on accepter de faire faire plusieurs centaines de kilomètres à un agent qui peut passer la même épreuve à côté de chez lui. Nous allons saisir le ministère.



TÉLÉTRAVAIL BILAN ET PROSPECTIVE

La DG vient de fournir aux organisations syndicales un rapport de situation très instructif sur le télétravail dans les différents services douaniers (DI par DI).

Pour les amateurs de statistiques, cliquez [ICI](#).

Il faut dans un premier temps noter que les DI à forte proportion Surveillance ont plus de mal à avoir des taux de télétravail acceptables. On note malgré tout, des bons et des mauvais élèves et donc de grandes disparités géographiques. Le but de cet exercice n'est pas de décerner des prix ou des bonnets d'âne mais d'identifier les bonnes pratiques.

Ceux qui ont voulu avoir une politique volontariste en matière de télétravail ont obtenu des résultats. Par exemple pour les Recette Interrégionales, on est à 18% de télétravail pour la DIPA, contre 88% à la DINA pour une moyenne générale à 48%. Idem pour la problématique du télétravail en Surveillance où la DINA a réussi à trouver des missions télétravaillables pour 8% des agents là où les autres DI sont entre 0 et 3 %. Dernier exemple, les service Viti où pour un même effectif, la DI Bretagne - Pays-de-Loire réussit à obtenir un taux de télétravail de 86% contre 34% dans le Grand Est.

Que retenir de ce bilan pour l'avenir :

- Le Télétravail (en dehors des périodes de crise) doit rester un projet construit en collaboration avec l'agent et sur la base du volontariat.
- Les blocages locaux doivent être levés par la formation des managers et des Directeurs.
- Les conditions de télétravail à domicile doivent être prises en compte (équipement numérique, fauteuil, problématique des RQTH).
- Le droit à la déconnexion doit être une règle notamment au niveau des outils de télécommunication.
- Le droit au télétravail doit être ouvert à tous les agents, y compris les personnels d'encadrement.
- Un défraiement pour les charges (électricité, consommable, non accès à une restauration collective), doit être mis en place.

Un groupe de travail dédié est programmé le 22 juin, la CFDT portera l'ensemble de ces revendications et toutes celles que vous nous ferez remonter.

**SI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LA CFDT DOUANE,
CLIQUEZ ICI**



Une nouvelle audio-conférence sur le sujet sera programmée dans quinze jours.

**NOUS SOUHAITONS UN BON RÉTABLISSEMENT À NOS COLLÈGUES
TOUCHÉS PAR LA COVID 19
ET QUI SONT EN CONVALESCENCE.**